

Information sur le traitement des données personnelles dans le cadre du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur le Campus de Châlons-en-Champagne de l'ENSAM

En votre qualité d'accédant aux locaux du campus de Châlons-en-Champagne de l'ENSAM, que votre statut soit celui d'agent de l'ENSAM, d'étudiant de l'ENSAM ou de visiteur externe, la présente note d'information vous est fournie afin de vous informer sur les modalités de collecte et de traitement de vos données personnelles (ci-après les « **Données** ») dans le cadre du dispositif de vidéoprotection en place.

Engagements de l'ENSAM :

Le responsable de traitement des Données est l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) dont le siège est situé au 151 boulevard de l'Hôpital 75013 Paris, et dont le Directeur Général est M. Laurent CHAMPANEY.

L'ENSAM veille à la protection de vos Données en se conformant au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (dit « RGPD ») et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ENSAM s'engage à tout mettre en œuvre pour que les Données soient :

- collectées pour les finalités de traitement exposées dans la présente note d'information et conservées conformément aux finalités poursuivies ;
- traitées conformément aux principes exposés dans la présente politique, au RGPD et à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- sécurisées en vue d'empêcher qu'elles puissent être endommagées, modifiées, détruites ou communiquées à des tiers non autorisés.

Origine et typologie des données personnelles des Données collectées et traitées :

Les Données sont collectées par le biais de l'ensemble du dispositif de cinq (5) caméras de vidéoprotection installés sur le site de l'ENSAM Campus de Châlons-en-Champagne situé Rue Saint Dominique CS 70508, 51006 Châlons-en-Champagne (ci-après le « **Site** »).

Les Données collectées sont les suivantes :

- captation visuelle sous forme de vidéo de chaque individu lors de son entrée et de ses déplacements sur le Site.

Finalités et bases légales de traitement des Données

Les Données sont collectées dans le respect des Articles L. 223-1, L. 521-1, L. 251-2 du code de la sécurité intérieure et en considération notamment de :

- la circulaire interministérielle du 7 novembre 2012 N° 3415/SGDSN/AIST/PPST de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

- l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale N° 1300 approuvée par arrêté du 9 août 2021.

Les Données sont collectées aux fins :

- de prévention d'actes de terrorisme ;
- de protection des abords immédiats des bâtiments et installations de l'ENSAM ;
- d'assurer la sécurité et de prévenir les dégradations des personnes et des biens ;
- de prévenir les intrusions sur le Site.

En application de l'Article 6 du RGPD, vous êtes informés que le traitement de vos Données par l'ENSAM est fondé sur son intérêt légitime.

Destination des Données

L'ENSAM s'assure que les Données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés selon sa politique d'habilitation. En l'occurrence, aucun destinataire externe, prestataire ou sous-traitant n'aura accès aux Données.

Concernant les destinataires internes, les agents de l'ENSAM suivants pourront être destinataires des Données dans les limites ci-dessous exposées :

- Le conseiller de prévention du Site, sur autorisation du/de la Directeur/Directrice de Campus du Site pourra consulter ponctuellement les captations d'image enregistrées sur une période déterminée en cas d'infraction, d'intrusion, de dommages aux biens ou aux personnes constatés ;
- Le/la Directeur/Directrice de Campus du Site pourra consulter ponctuellement les captations d'image enregistrées sur une période déterminée en cas d'infraction, d'intrusion, de dommages aux biens ou aux personnes constatés ;
- Les agents d'accueils du Site pendant leur temps de service au poste d'accueil du Campus pourront consulter de manière continue les captations d'images en temps réel uniquement sur la caméra installée à l'entrée du parking élèves, du bâtiment K afin de permettre l'entrée et la sortie des véhicules autorisés.

Durée de conservation

La durée de conservation des Données est définie par l'ENSAM au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et en fonction de ses besoins. Ces besoins sont relatifs à la conservation d'un historique des vidéos pouvant permettre de constater des dégradations aux biens ou aux personnes ou encore des intrusions afin notamment de pouvoir transmettre ces éléments aux forces de l'ordre. Les Données sont conservées trente (30) jours suite à la captation des images par le dispositif de vidéoprotection pour quatre (4) caméras. Les données ne sont pas conservées suite à la captation des images par le dispositif de vidéoprotection pour la caméra dont le visionnage a lieu en direct.

Information, droits et recours

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ou encore d'opposition au traitement de vos Données vis-à-vis de l'ENSAM.

Pour tout exercice de droits, le référent est le DPO de l'ENSAM (dpo@ensam.eu).

Vous disposez également du droit de vous plaindre auprès de l'autorité nationale en charge de la protection des données personnelles. En France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Registre des traitements

L'ENSAM en tant que responsable de traitement tient à jour un registre de toutes les activités de traitement qu'elle effectue.

Ce registre est un document permettant de recenser l'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre par l'ENSAM.

Le traitement de vos Données dans le cadre de la présente politique porte la référence 2023-12 au sein du registre de traitement de l'ENSAM.

Transfert hors UE

Aucun transfert des Données hors Union européenne n'est réalisé par l'ENSAM.

Sous-traitance

Aucune sous-traitance des Données n'est réalisé par l'ENSAM.

Sécurité

Il appartient à l'ENSAM de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physiques ou logiques, qu'elle estime appropriée pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des Données de manière accidentelle ou illicite.

Violation de Données

En cas de violation des Données, l'ENSAM s'engage à en notifier la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait porter un risque élevé et que les Données n'ont pas été protégées, l'ENSAM :

- en avisera les personnes concernées ;
- communiquera aux personnes concernées les informations et recommandations nécessaires.

